

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 20 décembre 2017

Date de la convocation : 13 décembre 2017

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 20 décembre 2017 à 14h30, salle Polyvalente – Commune de Coursac.

Le Comité est réuni sous la Présidence de Monsieur Pascal DEGUILHEM, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

• Etaient présents :

	Nom du Délégué	Suppléant de :		Nom du Délégué	Suppléant de :
1	AYMARD Robert	LESSENOT Sylvain	16	LOTTERIE Jean-Paul	
2	CABIROL Brigitte		17	MAGNE Jean-Michel	
3	CACAN Raymond		18	MATHIEU Jean-François	
4	CROUZILLE Pierre-André		19	MELOTTI Marc	CROIZIER Robert
5	DARRACQ Nicole		20	MOULENES Marie	
6	DARTENCET Elisabeth		21	PAUL Bernadette	
7	DEGUILHEM Pascal		22	PERLUMIÈRE Philippe	
8	DEZON Annick	MARIE Jean-Charles	23	PIEDFERT Guy	
9	DOYOTTE Paulette		24	PROTANO Pascal	RATIER Jean-Jacques
10	DUNOYER Bruno	ROUQUIÉ Laurent	25	RANOUX Jacques	
11	ECLANCHER Jean-Claude		26	RAUZET Alain	
12	FAURE Serge	PEGORIE Gérard	27	ROUSSARIE Jean-Pierre	
13	FROIDEFON Jacques		28	SCHRICKE Yves	
14	LAUNAY Nelly		29	VERGNAUD Lionel	
15	LEGAY Emmanuel		30	VEYSSIERE Marie-Rose	

• Pouvoirs :

	Nom du Délégué	Pouvoir à :
1	DOBBELS Stéphane	ROUSSARIE Jean-Pierre

• Récapitulatif :

51	membres en exercice
30	membres présents et 1 pouvoirs soit : 31 votants
21	membres absents

Objet : Poursuite du SCoT – Méthode et modalités d'engagement PADD

AR PREFECTURE

024-200060697-20171220-2017_12_CS_04-DE
Regu le 21/12/2017

Les travaux complémentaires réalisés en septembre et octobre, ont permis une dynamique nouvelle de participation interactive des élus et autres partenaires des thèmes du SCoT. Il est proposé que la méthode à venir dans le PADD, permette de maintenir cette dynamique méthodologique.

Une complétude d'appropriation pourrait être davantage recherchée encore, par la nécessité exprimée par le territoire, de pouvoir réagir aux différents livrables, à minima une semaine avant les échéances.

Pour ce faire, une échéance plausible pour le PADD a été demandée aux BE, afin de planifier communément un rebours des différentes étapes et baser l'engagement de la phase PADD sur cet échéancier, et l'exigence de livraisons une semaine avant les diverses échéances.

Enfin, conformément au CCTP, les phases en cours consistent en la réalisation du diagnostic du SCoT et de l'EIE ; le PADD pourra être affermi par la finalisation des deux phases précédentes, à savoir les livraisons du diagnostic et de l'EIE, en sus aux enjeux.

Il est proposé de fonder l'engagement du PADD sur ces exigences de clôture des phases diagnostic et EIE, méthodologiques, et de livraison, et d'autoriser le Président et le Vice-président en charge du SCoT à co-signer dans ces conditions l'ordre de service.

Voix pour :	31
Voix contres :	0
Abstentions :	0

Fait à Coulounieix-Chamiers,

Le 21 décembre 2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte

Pascal DEGUILHEM



AR PREFECTURE

024-200060697-20171220-2017_12_CS_04-DE
Regu le 21/12/2017

98 bis, av. du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers ■ Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 ■ contact@pays-isle-perigord.com

